ENTRE BIEVRE ET RHONE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

entre-bievreetrhone.fr

Dossier de candidature

FORMATION BAFA & PSC EBER 2026

Règlement

Article 1 : Conditions d'inscription

Les conditions pour bénéficier de l'aide par la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER) sont les suivantes :

- Avoir au moins 16 ans le 1er jour de la formation générale
- Résider sur l'une des 37 communes[1] d'Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes
- Démontrer sa motivation
- Choisir une structure tutrice, qui pourra accompagner le candidat dans les différentes démarches du dispositif, parmi les structures enfance jeunesse présentes sur le territoire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et les partenaires du dispositif *(cf. la liste des structures partenaires en annexe).*

Article 2 : Sélection des candidatures

Le dispositif est ouvert pour 30 stagiaires par an.

Pour être sélectionnés, les personnes doivent retirer un dossier de candidature. Tout dossier incomplet sera refusé.

Pièces à fournir :

- ☐ Le présent dossier complété et signé (pour les mineurs, signature du jeune et d'un représentant légal)
- ☐ Un CV
- ☐ Une attestation de formation PSC si réalisée
- ☐ Une attestation CAF du quotient familial ou MSA
- ☐ Une attestation d'assurance en responsabilité Civile couvrant la période de formation
- ☐ La photocopie recto-verso du Pass'Région
- ☐ Justificatif de domicile si adresse différente des autres documents (CAF et assurance)

Les jeunes remplissant les conditions et dont le dossier sera complet seront convoqués devant un jury qui évaluera leur motivation ainsi que la cohérence de leur projet.
Suite à cet entretien, une décision d'accord ou de refus motivé sera notifiée au jeune par téléphone et par e-mail ou SMS.
À tout moment, dans le parcours de demande d'aide, le jeune peut être réorienté vers un partenaire s'il est considéré que son projet n'est pas suffisamment construit.

Le jury sera composé :

- Le vice-président en charge de la Petite Enfance et/ou la conseillère déléguée à l'Enfance Jeunesse ou un élu de la commission
- Un à deux représentants des structures socio-éducatives du territoire
- Un représentant des services de la Communauté de communes

En 2026, la Communauté de communes organisera 3 sessions (2 sessions de formation générale et 1session d'approfondissement) sur le territoire dans la limite de 15 places par session.

[1] *37 communes :
Agnin, Anjou, Assieu, Auberives-sur-Varèze, Beaurepaire, Bellegarde-Poussieu, Bougé-Chambalud, Chalon, Chanas, Cheyssieu, Clonas-sur-Varèze, Cour-et-Buis, Jarcieu, La Chapelle-de-Surieu, Le Péage-de-Roussillon, Les Roches-de-Condrieu, Moissieu-sur-Dolon, Monsteroux-Milieu, Montseveroux, Pact, Pisieu, Pommier-de-Beaurepaire, Primarette, Revel-Tourdan, Roussillon, Sablons, Saint-Alban-du-Rhône, Saint-Barthélémy, Saint-Clair-du-Rhône, Saint-Julien-de-l'Herms, Saint-Maurice-l'Exil, Saint-Prim, Saint-Romain-de-Surieu, Salaise-sur-Sanne, Sonnay, Vernioz, Ville-sous-Anjou.

Article 3 : Déroulement du projet

Le BAFA EBER se compose en quatre parties :

1. Une session de formation générale de 9 jours : BAFA + PSC
   Du samedi 14 février au dimanche 22 février à Saint-Barthélémy en internat
   OU
   Du samedi 24 octobre au dimanche 1er novembre à Saint-Clair-du-Rhône en externat

2. Un stage pratique de 14 jours

3. 30h de bénévolat
   En contrepartie de l'aide financière apportée par la Communauté de communes le jeune devra accomplir 30h de bénévolat dans le cadre d'animations socio-culturelles ou de projets d'intérêt collectif, qu'ils soient éducatifs (accompagnement à la scolarité), sociaux ou solidaires (associations caritatives par exemple) de la préparation de l'action à sa réalisation, ou sur l'organisation de manifestations sportives, culturelles…
   Un contrat d'engagement bénévole sera signé entre l'association et le jeune (ou les parents pour les mineurs). **Le jeune devra finaliser son stage de bénévolat avant la session d'approfondissement.**

4. Une session d'approfondissement ou de perfectionnement (6 ou 8 jours en internat ou demi-pension) qui peut avoir lieu sur le territoire ou à l'extérieur, de fait, on vous propose
   Du lundi 13 au samedi 18 avril 2026 à Saint-Clair-du-Rhône en externat
   Thématique « Construire un Accueil Collectif Mineurs (ACM)où l'environnement est accessible à tous »

La Communauté de communes assurera la coordination du suivi des jeunes en lien avec les différentes structures partenaires.

Article 4 : Choix de la structure tutrice

Chaque stagiaire sera suivi par une structure jeunesse ou le Point Information Jeunesse implanté sur le territoire de l'intercommunalité. Cette structure tutrice s'engage à accompagner les jeunes dans leur démarche. Cet accompagnement se concrétisera notamment par la dénomination d'un animateur référent qui aura un rôle de suivi, de conseil et d'information auprès du jeune.

Le jeune stagiaire s'engage à rencontrer son tuteur après chaque étape (formation générale, stage pratique, bénévolat et session d'approfondissement) afin de faire un point intermédiaire et bilan.
C'est au jeune candidat de démarcher les structures jeunesse du territoire et de trouver une structure s'engageant à l'accompagner sur ce dispositif.
Une liste des structures jeunesse et jointe au présent dossier.

Il est rappelé que la structure tutrice n'est pas forcément celle qui vous proposera un stage pratique. Dans cette hypothèse, il vous appartient de faire les démarches pour trouver un stage pratique en envoyant un CV et une lettre de motivation en direction des structures jeunesse, centres sociaux (même liste).

Article 5 : Prise en charge du coût du BAFA/PSC par la Communauté de communes

Le coût total de la formation BAFA (les 3 étapes) s'élève en moyenne entre 800 et 1000 euros.

La Communauté de communes s'engage à financer à hauteur de 40 à 70% du coût total du BAFA **(partie théorique et approfondissement),** en fonction du quotient familial CAF, établi selon le barème suivant **:**

QUOTIENT FAMILIAL CAF	DÉDUCTION
De 0 à 610	70%
De 611 à 915	50%
+ de 915	40%

Cette grille est donnée à titre informatif au 1er décembre 2025. Elle peut évoluer selon les décisions prises par le Conseil Communautaire de janvier 2026.

Le Pass'Région prend en charge le PSC sur présentation de la carte.

La CAF peut vous aider à hauteur de 200 euros, sans condition de ressources. Cette bourse est cumulative avec l'aide financière apportée par la Communauté de communes. Elle est versée après avoir validé l'entièreté des 3 étapes et doit être demandée dans un délai de 3 mois.

Certains Comités d'Entreprises (CE) peuvent apporter une aide. Renseignez-vous auprès de votre employeur. Par exemple, le COS 38, en fonction de l'âge du candidat (moins de 25 ans), peut vous aider à hauteur de 110 euros par an cumulable avec les 110 euros accordés par les organismes de formation suivants : CEMEA, IFAC, FRANCAS et AROEVEN.

Pour bénéficier de la prise en charge total par la Communauté de communes sur la session d'approfondissement, merci de bien vouloir envoyer :

1. L'attestation CAF *(de - 3 mois)*
2. Le justificatif de validation du stage pratique *(à télécharger sur votre espace BAFA)*
3. Le justificatif des 30h de bénévolat effectuées
4. Les informations de la session d'approfondissement : dates, lieu, organisme, thématique, coût, régime (internat/externat)

Article 6 : Engagement

Une fois sélectionné(e), le (la) jeune s'engage à aller jusqu'au bout du projet.

Mise à part une embauche professionnelle sur présentation d'un justificatif, aucune dispense d'absence ne sera acceptée lors de sa contribution citoyenne ou de la formation générale BAFA.

Toute personne qui abandonne en cours de projet ou qui ne réalise pas ses 30 heures de bénévolat ne pourra pas demander aux organisateurs la prise en charge de sa formation BAFA et devra rembourser l'aide accordée par la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône.

Une convention tripartite sera signée entre le stagiaire, la Communauté de communes et la structure tutrice rappelant les engagements de chacune des parties.

Vous pouvez annuler votre candidature, au plus tard après le jury, mais lorsque le contrat est signé et le règlement effectué l'annulation n'est plus possible.

Article 7 : Dépôt et acceptation du règlement

La participation à la formation BAFA entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. L'organisateur se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

À noter : en cas de défaillance ou de non-respect des engagements du stagiaire, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône mettra fin à la convention.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Présentation du candidat

Sexe : ☐ **F** ☐ **M**

Prénom : ..... **Nom :** .....

Date de naissance : _ _ /_ _ /_ _ _ _

Lieu de naissance : ..... **Département/Pays :** .....

Adresse : .....

Code postal : ..... **Ville :** .....

Téléphone fixe : ..... **Téléphone portable :** .....

Adresse mail (obligatoire) : .....

Situation :

☐ Lycéen(ne) ☐ Étudiant(e) ☐ En recherche d'emploi

☐ Autre.....

N° d'inscription (obligatoire) obtenu sur www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd **:** .....

☐ J'accepte que mes coordonnées soient diffusées aux autres stagiaires pour vous permettre d'organiser du co-voiturage.

☐ J'autorise les organisateurs à utiliser mon image.

Inscription Formation Générale BAFA + PSC

☐ INTERNAT : du 14 au 22 février 2026 [Saint-Barthélémy, MFR] 590 €[1]

Merci de préciser votre régime alimentaire et/ou allergies (noter RAS s'il n'y a rien de particulier)

.....

OU

☐ EXTERNAT : du 24 octobre au 1er novembre 2026 [Saint-Clair-du-Rhône, école Glay] 445 €[2]

> Formation : jour férié, samedi et dimanche inclus

[1] 590 € = 545 € (BAFA) + 45 € (PSC)

[2] 445 € = 400 € (BAFA) + 45 € (PSC)

☐ **Inscription Approfondissement ou qualification (à remplir plus tard)**

Thème : ..... **Organisme :** .....

Date : .....

☐ EXTERNAT : du 13 au 18 avril 2026 [Saint-Clair-du-Rhône, école du Parc] 310 €

Signature – précédée de la mention « lu et approuvé » incluant le règlement (si le jeune est mineur, signature du jeune et d'un représentant légal)

Autorisation parentale (pour les mineurs)

Je soussigné(e) : .....

Adresse : .....

Téléphone domicile : ..... Téléphone portable : .....

Agissante en tant que parent ou tuteur ou responsable légal du jeune :

Nom et prénom du (de la) jeune : .....

Ayant pris connaissance des conditions d'inscription, j'autorise, mon fils ou ma fille à participer à la formation BAFA/PSC 2026 organisée par EBER et à suivre toutes les modalités de cette formation.

☐ J'autorise les organisateurs du projet à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence et notamment d'intervention chirurgicale.

☐ J'autorise les organisateurs du projet à prendre des photos qui seront éventuellement publiées sur les supports de communication de la Communauté de communes et/ou de l'organisme de formation.

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions d'inscription ainsi que du règlement à respecter.

Fait à : ..... Le _ _ / _ _ / _ _ _ _

Signature :

Les informations recueillies sur le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service petite enfance - enfance - jeunesse pour permettre la gestion des candidatures aux sessions BAFA 2026.
La base légale du traitement est la mission de service public et le consentement.
Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : service petite enfance - enfance - jeunesse
Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans pour la gestion du fichier client et 10 ans pour la gestion de la facturation
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ;
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter, notre délégué à la protection des données : contact.dpd@entre-bievreetrhone.fr
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits " Informatique et Libertés " ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Questionnaire de motivation

1. Présentez-vous en quelques lignes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Pourquoi souhaitez-vous suivre la formation BAFA/PSC ?

- ☐ Pour une première expérience de travail
- ☐ Pour financer mes études
- ☐ Pour financer mes loisirs et vacances
- ☐ Pour financer ma vie quotidienne
- ☐ Pour m'ouvrir vers une carrière professionnelle dans l'animation
- ☐ Autre : .....

3. Selon vous, quels sont les rôles et fonctions d'un animateur ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. Que signifie, pour vous, participer à une action citoyenne ?

.....

.....

.....

.....

5. Quelles sont vos motivations pour suivre cette formation : BAFA & PSC ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

6. Quelle est la structure jeunesse tutrice que vous accompagnera ? Qui sera l'animateur(trice) référent(e) ? Pourquoi ce choix ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dépôt du dossier

Date et signature du (de la) candidat(e)

Date, signature et tampon obligatoire de la structure jeunesse tutrice ou PIJ

Partie réservée à l'administration

☐ Dossier retenu ☐ Dossier refusé

Appréciation générale :

.....
.....
.....
.....
.....

« Prise en charge des communes »

En tant que salarié, vous travaillez dans une des communes du territoire nous vous invitons à vous rapprocher de « votre commune employeur » pour construire avec lui votre projet de formation et connaître la prise en charge possible

Prise en charge EBER

Montant de la formation :

Bourse allouée :

Reste à charge pour le stagiaire :

Prise en charge employeur

Montant du reste à charge :

Prise en charge employeur :

☐ Partielle (indiquer le montant) :

☐ Totale (indiquer le montant) :

Pièces à joindre

- ☐ Dossier dûment rempli
- ☐ Un Curriculum Vitae (CV)
- ☐ Une attestation de formation PSC si réalisée
- ☐ Une attestation CAF du quotient familial ou MSA
- ☐ Une attestation d'assurance civile
- ☐ La photocopie recto-verso du Pass'Région
- ☐ Justificatif de domicile si adresse différente des autres documents (CAF et assurance)

Ce dossier est à déposer **:**

1. En ligne sur **entre-bievreetrhone.fr**
   > Services & Démarches > Enfance et jeunesse > Jeunesse
   Merci de bien vouloir privilégier le dépôt en ligne

Si vous n'avez pas la possibilité de le déposer en ligne, vous pouvez déposer votre candidature papier :

2. Entre Bièvre et Rhône Communauté de communes
   Service Jeunesse - 9 rue du 19 mars 1962
   38556 Saint-Maurice-l'Exil Cedex

3. Information Jeunesse (IJ)
   Centre social de l'Île du Battoir - 410 chemin du 5 août 1944
   38270 Beaurepaire

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la Communauté de communes
06 30 62 17 02 – pej@entre-bievreetrhone.fr
--
Information Jeunesse
04 74 79 07 20 – pij.cib@gmail.com

Structures socio-éducatives du territoire

Service municipal enfance-jeunesse [Saint-Maurice-l'Exil] 1 rue Ladoumègue 04 74 86 45 09	**Centre social OVIV [Vernioz]** 1410 route des villages 04 74 54 14 37
Service municipal enfance-jeunesse [Le Péage-de-Roussillon] 14 place Paul Morand 04 74 86 62 83	**Centre social Au Fil de Lambre [Sonnay]** 10 chemin de l'Église 04 74 79 43 51
Centre social du Roussillonnais [Roussillon] 16 avenue Jean-Jaurès 04 74 29 00 60	**Accro'Enfance [Saint-Clair-du-Rhône]** 4 rue Emile Romanet 04 74 54 51 17
Pass-r'Ailes (enfance) [Roussillon] 72 A avenue Bel Air 04 74 86 45 09	**Centre social de l'Île du Battoir [Beaurepaire]** 410 chemin du 5 août 1944 04 74 79 07 20
Service municipal enfance-jeunesse [Salaise-sur-Sanne] Rue Avit Nicolas 04 74 29 88 10	**Rhodia Club [Salaise-sur-Sanne]** 102 RN7 04 74 79 71 66
Centre social Les 4 Vents [Saint-Romain-de-Surieu] 30 route de la Chapelle 04 74 83 43 92	**Accueil de Loisirs / ALPHA 3 A [Sablons]** 9 rue Louis Pasteur 04 74 79 43 51
Saluant Animations [Saint-Prim] saluantanimations@leolagrange.org	